



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/21

Séance publique du 7 Juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 18
Présents : 14
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Votants : 17
Date d'envoi et
d'affichage de la
convocation : 30/06/2022

Présents : MM. Denis THIBAUD, Romain RICHARD, Asuman GUNEY, Samuel PITEL, Régis HAMY, Sylvaine ALBERT, Michaël HERVOUET, Guillaume POIRON, Josiane BOSCHE, Nathalie VOLPATO, Laetitia BORTOT, Olivier ALBERTEAU, Judith LE STER SCHWARZBARD, Silvère REMIGEREAU.

Absents : Dominique VALTON, Fabien MANDIN, Sophie RIDEAU, Catherine TAILLEE-PERRAUD.

Pouvoirs : Dominique VALTON à Denis THIBAUD, Fabien MANDIN à Mickael HERVOUET, Sophie RIDEAU à Sylvaine ALBERT.

Secrétaire de séance : Romain RICHARD

DECISION MODIFICATIVE DES BUDGETS DE LA COMMUNE

Nathalie VOLPATO, adjointe déléguée aux finances, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des modifications sur le budget principal Commune, le budget annexe pôle commercial avec logements ainsi que sur le budget annexe Centre Bourg Brelandière et précise que dans le domaine de la comptabilité publique, le conseil municipal doit soumettre une décision modificative.

Concernant le budget principal Commune, il convient de régulariser une erreur matérielle qui n'a pas permis de reprendre les restes à réaliser, de ce fait, les comptes concernés par les paiements de ce début d'année sont crédités pour mise à jour.

Concernant les budgets annexes pôle commercial et Centre Bourg Brelandière, il convient de mettre à jour les comptes avec les dernières informations, (subventions alloués, montant des échéances d'emprunts et intérêts).

Les modifications suivantes sont donc proposées :

Budget principal Commune :

- Dépenses d'investissement au compte 2313 : - 4 045,48 €
- Dépenses d'investissement au compte 2041582 : + 3 769,83 €
- Dépenses d'investissement au compte 2158 : + 275,65 €

Budget annexe pôle commercial :

- Dépenses d'investissement au compte 1641 : + 10 000 €
- Recettes d'investissement au compte 13462 : + 10 000 €
- Recettes de fonctionnement au compte 752 : + 2 393,45 €
- Dépenses de fonctionnement au compte 627 : + 400 €
- Dépenses de fonctionnement au compte 66111 : + 1 993,45 €

Budget annexe Bourg Brelandière :

- Dépenses d'investissement au compte 1641 : + 15 089,52 €
- Recettes d'investissement au compte 1641 : + 15 089,52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité ces modifications budgétaires.
- **DIT** qu'une copie de cette délibération sera transmise à Madame la trésorière de Clisson.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,
Denis THIBAUD



Accusé de réception en préfecture
044-214401655-20220707-DE-2022-21-DE
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022